



DELAI DE REPONSE SUITE A DEMANDE DE PRET

Par **LEOFLO**, le **04/11/2012** à **18:54**

Mon ami et moi avons signé en date du 07/03/2012 une promesse d'achat pour une maison et laisser un chèque de 1 000 euros à l'agence immobilière en dépôt de garantie.

Nous avons demandé un prêt auprès de la Banque Postale. Ils nous ont d'abord demandé des documents auprès de la CAF et de CETELEM qui nous a été très difficile de recevoir dans le délai de 20 jours selon les conditions suspensives obligatoires de dépôt de demande de prêt. Nous avons donc laissé passer ce délai.

Ma première question est : est-ce qu'il est possible de repousser ce délai auprès de l'agence immobilière comme nous l'a suggéré la Banque Postale ?

Par la suite, le conseiller de la Banque Postale a trainé avant de monter enfin un dossier à faire partir aux instances décisionnaires et pour enfin nous dire que notre prêt n'était pas accepté car mon ami avait un emprunt CETELEM de 30 euros par mois à rembourser qui avait fait l'objet d'un plan de surendettement et que en conséquence, il ne pouvait plus contracter de prêt.

Ce refus étant donné au bout de trois mois et donc en dehors du délai de 60 jours (conditions suspensives au compromis d'achat) pour répondre à la réalisation de cette demande de prêt, notre chèque a été remis au vendeur.

Ma deuxième question est : est-ce que la Banque n'est pas tenue de s'informer avant un délai de vingt jours pour savoir si le demandeur est bien en mesure de monter un dossier pour ne pas l'engager en fin de compte dans quelque chose qui ne peut aboutir et qui le pénalise énormément ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Cordialement.

Par **cruchon**, le **21/08/2013** à **20:13**

Mon nom est Roland Cruchon et je vous propose mes services d'octroi de prêt à un taux d'intérêt très abordable au cas où vous serrez dans le besoin. Mais pour plus de

transparence, Tel que vous l'aurez constaté , les prêts financiers entre particuliers se trouvent difficilement sur internet , plus spécifiquement en période de récession .

Dès que vous mettez une petite annonce sur les sites prévus à cet effet vous recevrez de nombreuses propositions ,dont la plupart d'entre elles , ne sont que fraudes visant à vous soutirer de l'argent .

Hélas , certaines personnes mal intentionnées ont trouvé une astuce visant à s'enrichir , tout en dépouillant de pauvres gens de leur argent . Pour cela , faites vraiment attention car ces derniers sont un peu partout. Pour ce qui est du mien, mon prêt est octroyé dans les bonnes et meilleurs conditions selon la législation française, donc notez que vous n'avez rien à m'avancer jusqu'à l'obtention des fonds . Pour toute personne étant dans le besoin , le plaisir serait pour moi de vous lire

Bien a vous

Mr Roland cruchon

0644143381

famillecruchon@hotmail.com